

Département
Du Haut-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
MULHOUSE

COMMUNE DE DIETWILLER

Séance du jeudi 30 novembre 2023 à 20h

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER, adjoints
Claude SCHULLER, André BECK, Dominique RISTORCELLI, Emmanuelle BONDUELLE,
Charles KREMPPER, Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration :
Michel BOBIN, procuration à Christian FRANTZ
Alain MORILLON procuration à Pierrette KEMPF
Elodie DEMARE, procuration à Dominique RISTORCELLI

Absents excusés sans procuration : Richard LIEBY, Eléonore JEAN DIT PANNEL

En présence de Annie DEVEY (secrétariat)

Quorum : 8 – présents 10

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 23/11/2023

4. Budget 2024 : autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

En application des dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2023), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avant le vote du budget 2024.

Budget 2023 :

- chapitre 20 : 59 350,00 € - le 1/4 correspond à 14 837,50 €
- chapitre 21 : 120 000,00 € - le 1/4 correspond à 30 000,00 €
- chapitre 23 : 884 667,42 € - le 1/4 correspond à 221 166,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en cours, plus particulièrement, le solde des travaux de restauration de la Vieille Tour, dans la limite du quart du budget 2023, c'est-à-dire :

- chapitre 20 : 14 837,50 €
- chapitre 21 : 30 000,00 €
- chapitre 23 : 221 166,85 €

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF



Certifié exécutoire – Le Maire – Christian FRANTZ

transmis à la sous-préfecture le 05/12/2023 - affiché le 05/12/2023